

## Point 5 - Approche scientifique et apport des disciplines pour enseigner le thème 2

### *Propos introductif*

Malgré la fin de la guerre froide, la place de la guerre dans les relations internationales est plus que jamais d'actualité, en témoigne les craintes exprimées par le chef d'état-major français Thierry Burkhardde lors de la présentation de son plan stratégique du 17 juin 2020 de voir réapparaître de futurs affrontements « État contre État ». Cette résurgence de la guerre, et par conséquent les risques d'une paix menacée, sont liées à la prise de conscience des sociétés occidentales que l'espoir de vivre dans un ordre mondial pacifique – c'est-à-dire marqué par l'absence totale de guerre - est une illusion. Les nombreux conflits de l'après-guerre froide témoignent de persistances dans le fait de faire la guerre, notamment l'incapacité des sociétés humaines à régler pacifiquement leurs différends. Les formes de la guerre et de la violence ont cependant fortement évolué, complexifiant la typologie des conflits et rendant de fait encore plus difficile leur régulation et résolution. Le XXIe siècle voit ainsi se côtoyer des guerres « classiques » et de « nouvelles guerres » marquées par le recours aux nouvelles technologies, impliquant de nouveaux acteurs non-étatiques et de nouveaux espaces de la guerre et de la paix (extra-atmosphérique et cyberspace).

Le rapport au recours à la violence a également évolué : longtemps considérée comme partie intégrante de la guerre, la violence collective armée et la mort des civils comme des combattants sont devenues de plus en plus intolérables pour nos sociétés occidentales marquées par les mémoires des guerres mondiales, les actions du système international onusien depuis 1945 et la médiatisation quotidienne d'événements internationaux violents. Cela n'empêche toutefois pas notre société de reconnaître que faire la guerre soit encore un « mal nécessaire » pour faire la paix ou pour la préserver, plaçant au cœur de la réflexion la notion de « guerre juste ».

Le propos qui suit vise à revenir sur ces différents points en montrant l'apport de chaque discipline au traitement du thème 2 du programme de Spécialité. L'enseignant y percevra à coup sûr des spécificités propres à chacune mais au-delà les nombreux croisements possibles et des complémentarités évidentes, ne serait-ce que la place centrale accordée aux acteurs, à leurs motivations avouées ou cachées, à leurs représentations, aux relations et rapports de force donc aux enjeux politiques qui sont au cœur du programme de Spécialité de Terminale.

### **Sommaire :**

<i>L'Histoire</i>	<i>p. 2</i>
<i>La Géographie</i>	<i>p. 6</i>
<i>La Géopolitique</i>	<i>p. 9</i>
<i>La Science politique</i>	<i>p. 11</i>

## L'Histoire

### Programme :

*L'histoire saisit chaque question dans son épaisseur temporelle. Le recours à la longue durée, la mise en perspective d'évènements et de contextes appartenant à différentes périodes rendent attentif aux continuités et aux ruptures, aux écarts et aux similitudes. L'histoire éclaire et contextualise le rôle des acteurs.*

La guerre est une continuité dans l'histoire et bien que notre société vive dans une paix relative on parle sans cesse d'un retour de la guerre telle que « la nouvelle guerre froide » entre les États-Unis et la Chine qui a fait la Une des médias dans le contexte de la crise sanitaire de 2020. L'élève ne doit cependant pas voir dans l'histoire un phénomène cyclique, utilitariste voire déterministe mais comprendre que la discipline permet de dégager des permanences et des mutations dans les conflits, la façon de faire la guerre et la paix et même nous permettre d'envisager des pronostics (et non des prophéties).

L'histoire permet d'aborder le thème 2 autour de 3 points essentiels :

- 1) Faire la guerre et la paix à travers les âges : permanences et évolutions ;
- 2) Comprendre les évolutions sur les causes, les moyens et les portées de la guerre et de la paix ;
- 3) Des évolutions dans les moyens de résoudre les conflits et d'essayer de maintenir la paix ;
- 4) Réfléchir sur les évolutions futures sur le fait de faire la guerre et faire la paix demain.

### 1) Faire la guerre et la paix à travers les âges : permanences et évolutions.

Époque	Type de conflit	Mode de résolution (la paix)	Dimension politique de la guerre et de la paix
Guerres helléniques (VIIIe-IVe siècle av. J.-C.)	Guerre entre cités-État (Guerre du Péloponnèse).  Aristote, Thucydide, César	La paix est pensée comme le terme de la guerre dont la fin relève soit de la négociation ( <i>spondai</i> ) soit de l'incapacité de l'ennemi à la poursuivre ( <i>eirénè</i> ).	Guerre pour l' <i>hégémon</i> , entre des systèmes politiques concurrents. La paix n'est qu'une trêve temporaire entre des acteurs politiques.
Guerres des Empires (d'Alexandre le Grand à la chute de l'Empire romain d'Occident)	Guerre de « civilisation » visant à lutter contre les « barbares » (guerres d'Alexandre le Grand, guerres des empereurs romains).  Cicéron, Tite-Live	La paix comme <i>Pax</i> antique (ex : la <i>pax romana</i> ) c'est-à-dire une paix imposée par le vainqueur au vaincu. La paix n'est donc pas négociée et sanctionne la domination politique d'un acteur sur les autres.	La guerre prévaut sur la paix car elle est considérée comme un moyen d'établir l'autorité pour les acteurs de paix et de guerre ( <i>l'imperator</i> ) et car la <i>Pax</i> existe grâce à la guerre (qui permet d'établir l'autorité puis de défendre l'espace de la <i>pax</i> contre les agresseurs voisins).
Guerres des seigneurs	Guerre féodale visant à établir et à défendre son autorité sur un territoire contre d'autres seigneurs (guerre de succession d'Angleterre, guerre de Cent Ans) et à défendre la religion au nom d'une autorité morale (croisades).  St Augustin, Thomas d'Aquin	La paix est un idéal chrétien qui doit primer sur la guerre dans une dimension eschatologique (car la paix ne relève que de la Cité céleste). La guerre est considérée comme innée à l'homme et propre à la Cité terrestre, donc la guerre ne peut pas être interdite mais elle peut être contenue (notamment la violence) ce qui explique l'émergence des mouvements de Paix et Trêve de Dieu pour moraliser la paix et la guerre.	Dimension politique forte (enrichissement des seigneurs, droits seigneuriaux, établir son autorité sur un territoire). Dimension éthique de la guerre (honneur) et de la paix (idéal chrétien) débouchant sur la « guerre juste ». Dimension politico-religieuse (ordres de chevalerie, croisades, autorité pontificale).

<p>Guerres de la Renaissance</p>	<p>Guerre entre États-nations plus violentes et meurtrières avec le développement de la poudre et de l'artillerie (Guerres d'Italie, guerres de religion).</p> <p>Machiavel, Hobbes</p>	<p>La paix demeure un idéal chrétien mais elle ne dépend pas de la volonté divine car c'est bel et bien l'homme qui a la faculté de construire la paix. La paix devient ainsi une construction politique portée par un sauveur humain (un Prince pour Machiavel) et un objectif atteignable dans la Cité terrestre.</p>	<p>Dimension politique dynastique (les affaires des princes priment).</p> <p>Dimension politico-religieuse mais apparition des enjeux identitaires en lien avec les querelles religieuses.</p>
<p>Guerres des États modernes</p>	<p>Guerre institutionnalisée marquée par le monopole des États sur la violence armée légitime (Guerre de Trente ans, Guerre de Sept ans, les guerres de succession).</p> <p>Jacques de Guibert, Jean Bodin</p>	<p>Paix des Princes avec l'idée d'une régulation des conflits entre les États par le droit. La paix est donc une construction politico-juridique construite entre les États par la signature de traités successifs (Traité de Westphalie 1648), Traité de Karlowitz (1699), Traité de Constantinople (1700)).</p>	<p>Dimension politique dynastique et étatique (les affaires de l'État - priment, notamment les héritages et successions de la dynastie régnante).</p> <p>Dimension politico-religieuse forte.</p> <p>Mise en place du système international westphalien.</p>
<p>Guerres révolutionnaires</p>	<p>Guerre de masse avec des armées nombreuses, animées par l'idéologie révolutionnaire et marquées par la recherche de la destruction de l'ennemi (Révolution américaine (1795), Révolution française (1792), guerres napoléoniennes)</p> <p>Clausewitz, Kant, abbé de Saint-Pierre, Rousseau</p>	<p>La « paix perpétuelle » est un idéal porté par les hommes des Lumières qui ont une conception fédéraliste de la paix entre les peuples dans une alliance défensive entre plusieurs États pour faire face aux usurpateurs et aux conquérants qui obéissent à des intérêts particuliers. Cette fédération d'États permettrait ainsi de limiter les causes de conflits, de les régler diplomatiquement et de se prémunir collectivement des menaces à la paix établie conjointement.</p>	<p>Dimension politique avec le « droit des gens » et le nationalisme comme adoption de l'idée de l'État national.</p> <p>Réflexions sur les rapports entre les régimes politiques et la guerre/la paix (ainsi la république serait un régime davantage propice à la paix alors que la royauté serait belliciste du fait des intérêts du seul dirigeant).</p> <p>Essor des démocraties modernes avec un nouveau rapport à la guerre (séparation des pouvoirs, poids de la communauté des citoyens).</p> <p>Remise en cause temporaire du système westphalien.</p>
<p>Guerres modernes</p>	<p>Guerre industrielle et renforcement de l'institutionnalisation de la guerre avec notamment le service militaire obligatoire (Guerre de Crimée, Guerre de Sécession, Guerre franco-prussienne, Guerre sino-japonaise)</p> <p>Alfred Mahan, Halford Mackinder</p>	<p>Poursuite du mouvement de construction de la paix comme relevant du droit pour réguler les conflits à travers la mise en place du Concert des Nations dans l'esprit du Congrès de Vienne.</p>	<p>Dimension politique renforcée par la séparation entre le commandement militaire et le commandement politique, avec la primauté du second sur le premier.</p> <p>Les enjeux géopolitiques et les objectifs impérialistes et hégémoniques des grandes puissances prédominent.</p> <p>Renforcement du système international westphalien.</p>
<p>Guerres totales</p>	<p>Guerre mobilisant toutes les ressources et engageant toute la population avec une forte dimension idéologique, technologique et portant à son paroxysme la violence notamment envers les civils (notamment contre les civils) sur l'ensemble du globe (guerres mondiales)</p> <p>Raymond Aron</p>	<p>Construction de la « paix pacifique » par la mise d'institutions internationales de droit pour garantir la paix qui devient une finalité (et la guerre devient un mal nécessaire si elle permet d'établir la paix). La Société des Nations, le Pacte Briand-Kellog de 1928 visant à interdire la guerre puis la création de l'ONU sont l'aboutissement du mouvement initié au XIXe siècle pour construire un système international « pacifiste » où la résolution des conflits par les armes est abolie.</p>	<p>Abolition de la guerre comme moyen de résoudre les conflits mais recours à la guerre considéré comme un mal nécessaire pour défendre la paix (conduit à une redéfinition de la guerre juste)</p> <p>Création d'organisations internationales pour défendre la paix mais en maintenant la possibilité de recourir à la guerre.</p> <p>Remplacement du système westphalien par le système de sécurité collective (SDN puis ONU).</p>

## 2) Comprendre les évolutions sur les causes, les moyens et les portées de la guerre et de la paix

En tant qu'enquête, l'histoire s'intéresse à l'analyse des causes, celles immédiates de la guerre (comme l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand) mais également les causes profondes et c'est là où résulte la complexité de l'analyse d'un conflit en histoire. La démarche de recherche de la causalité d'un événement ne saurait prétendre à l'exhaustivité, pour autant l'analyse historique des guerres fait apparaître quelques grandes tendances :

- les guerres sont de moins en moins nombreuses depuis la fin de la guerre froide et de moins en moins interétatiques (30% des États en guerre en 1992 contre 11% en 2017) et aujourd'hui la majorité des conflits armés sont des guerres civiles (45% des guerres en 1945 mais 90% aujourd'hui) bien que leur chiffre diminue également (80% de moins depuis 1991) notamment en raison de l'achèvement de la décolonisation, de la fin des soutiens des deux Grands à des mouvements insurrectionnels ainsi que par l'interventionnisme accru de l'ONU dans la gestion des conflits depuis 1991 avec le devoir d'ingérence et la responsabilité de protéger. Sur un plan statistique, la guerre semble disparaître progressivement du monde contemporain mais elle est de plus en plus médiatisée donc hypervisible. Cette exceptionnalité de la guerre et la (sur)médiatisation a donc modifié le rapport de nos sociétés à une guerre devenue intolérable.

- les guerres sont de plus en plus courtes (au point de ne plus désigner des conflits par leur durée) car les progrès techniques permettent de combattre tout le temps. Cette réduction du temps de la guerre s'explique notamment par des raisons financières (mener des guerres à moindre coût) et des raisons politiques car les démocraties modernes supportent moins la guerre. Si les guerres « classiques » durent de moins en moins longtemps (en moyenne six mois pour un conflit international et entre sept et quinze ans pour une guerre civile), les conflits « non conventionnels » (notamment la guerre contre le terrorisme) s'inscrivent dans une longue durée en raison de leur caractère endémique. Il faut également souligner que certaines guerres s'inscrivent dans la durée (Corée du Nord/Corée du Sud, Inde/Pakistan par exemple) mais davantage sous la forme de conflit gelé ;

- les guerres sont de plus en plus intenses ;

- les guerres ont une dimension idéologique de plus en plus affirmée, qu'elle soit politique (faire la guerre pour défendre la démocratie comme en Espagne dans les années 1930 ou lors de la guerre d'Irak de 2003) ou politico-religieuse (près la moitié des conflits dans le monde aurait aujourd'hui une dimension « religieuse » bien qu'il s'agisse davantage d'une dimension politique du conflit) ;

- Les guerres sont de plus en plus contrôlées par le politique (qui peut désormais diriger à distance les opérations sur le terrain en direct) mais le droit international et la couverture médiatique permettent également de contrôler le politique en guerre (la couverture des conflits a un impact sur l'opinion publique donc sur le politique et la crainte d'être condamné pour crime de guerre ou crime contre l'humanité peut freiner certains dirigeants) ;

- les guerres sont de moins en moins meurtrières mais le poids des victimes civiles est désormais plus important que celui des militaires (les civils représentaient ainsi 8 % du total des victimes de combat dans le monde dans les années 1950 contre 92 % dans les années 1990). Les soldats meurent moins aux combats car les guerres interétatiques sont moins nombreuses et les nouvelles technologies militaires permettent de cibler et de limiter les dommages. Quant aux civils, ils restent les principales victimes des guerres civiles et des conflits de basse intensité qui sont désormais les conflits les plus nombreux.

- les guerres ont gagné de nouveaux espaces : d'abord terrestre et maritime, la guerre a ensuite gagné l'aérien et l'espace subaquatique pour enfin s'étendre au cyberspace et à l'espace extra-atmosphérique. La guerre mobilise des moyens toujours plus nombreux modifiant la façon de faire la guerre passée de la bataille rangée antique à la numérisation de la guerre contemporaine.

### 3) Des évolutions dans les moyens de résoudre les conflits et d'essayer de maintenir la paix ;

Depuis l'Antiquité les hommes ont cherché à réguler les conflits et à penser le temps sans guerre, pour autant l'idée de la paix a évolué au fil du temps tout comme les moyens mis en œuvre pour réguler les conflits (cf. point 1). Les premières régulations des guerres ont été les trêves, rendues nécessaires d'un point de vue logistique avec l'impossibilité de faire la guerre de manière permanente. La paix était alors un arrêt non codifié des combats, du moins temporairement. Les sociétés antiques ont pourtant cherché à réguler la guerre en établissant des règles morales afin d'en limiter le coût sociétal et éviter le risque de *stasis* pour la cité. Aux Xe et XIe siècles, l'Église a promu les mouvements de la Paix et de la Trêve de Dieu pour réguler la guerre en voulant protéger certains biens ou personnes, en limitant la guerre dans le temps (interdiction des combats le dimanche et les jours de fêtes liturgiques) et en sanctionnant d'anathème le combattant qui ne respecterait pas ces règles morales de la guerre. La paix n'est donc pas conçue comme un état atteignable, il s'agit simplement de réguler la guerre. La Guerre de Cent Ans n'a par exemple jamais fait l'objet d'un traité de paix mettant un terme au conflit franco-anglais. Ce n'est qu'à la Renaissance que l'idée d'une codification des conflits émerge puisque la paix est désormais conçue comme l'unique moyen d'achever une guerre qui elle-même nécessite une déclaration préalable. Hugo Grotius incarne l'émergence d'un droit de la guerre et de la paix. La paix se conçoit alors comme une construction juridique relevant de la volonté politique propre aux dirigeants. La signature des traités est désormais au cœur des relations internationales que ce soit pour faire la guerre avec un traité d'alliance ou pour y mettre un terme avec les traités de paix.

Avec l'émergence de la guerre de masse (guerres révolutionnaires et napoléoniennes) apparaissent les premières tentatives de limiter le recours à la force militaire avec la mise en place du Concert des Nations qui place la diplomatie au cœur des relations étatiques, renforçant le système international westphalien. Si les premières actions visent à se prémunir de nouveaux conflits, l'idée d'établir des normes plus strictes pour le combat armé pour des raisons humanitaires s'est imposée. S'inspirant des hommes des Lumières qui prônaient une stricte distinction entre civils et combattants, les conventions de La Haye puis l'établissement de la Société des Nations marquent un tournant car il s'agit désormais de codifier juridiquement et internationalement les règles de la guerre en la délimitant dans le temps et de faire la distinction entre combattants et civils. Le lendemain de la Seconde Guerre mondiale ouvre une période de recul de guerres interétatiques et des guerres civiles. Cette diminution des guerres au profit d'un état de paix permanent fait l'objet de plusieurs explications :

- les explications d'ordre « réaliste » mettent en avant l'existence, depuis 1945, de systèmes internationaux généralement considérés comme stables (la bipolarité Est/Ouest puis l'unipolarité américaine) et de la dissuasion nucléaire qui rendent minimes les risques de conflit majeur entre deux puissances ;
- les explications des écoles « idéaliste », « libérale » (institutions) et « constructiviste » (normes) mettent en avant l'émergence d'une nouvelle société internationale dans laquelle le recours à la force militaire serait désormais exceptionnel puisque la multiplication d'organisations mondiales (dont l'ONU) et régionales (UE, Mercosur, Aena...), la développement du droit international, la progression de la démocratie (moins belligère) et l'intensification des échanges dans le cadre de la mondialisation limitent le risque de conflits.

-d'autres théoriciens y voient plutôt un poids des mémoires notamment des guerres totales du premier XXe siècle qui poussent les sociétés à préférer la paix et à rejeter la guerre. Pour d'autres, nos sociétés connaîtraient une « fatigue de la guerre » (John Mueller) et auraient trouvé dans les compétitions économiques et sportives d'autres moyens d'assouvir les affrontements nationalistes.

Si les explications sont multiples, il est indéniable que le monde d'après 1945 a vu l'achèvement d'un processus initié au XIXe siècle qui a permis de mettre un terme à la « normalité » de la guerre. C'est désormais la paix qui est supposée être la situation normale des relations entre États et entre grands groupes humains.

## Géographie

*Programme : La géographie permet ici d'identifier et de comprendre les logiques d'organisation de l'espace ainsi que l'influence des acteurs sur les territoires. Par la pratique continue du changement d'échelles, par la réalisation et l'analyse de cartes, par l'intérêt porté aux territoires proches ou éloignés, elle autorise les comparaisons et la réflexion critique.*

Si les outils du géographe s'avèrent utiles pour analyser les conflits, ces derniers sont avant tout des objets géographiques qui sont les produits des rapports des sociétés aux territoires (au point d'être une question de concours sur la Géographie des conflits). Un conflit peut être défini comme l'expression sur un territoire d'antagonismes entre au moins deux acteurs, mais en soulignant qu'un conflit ne débouche pas forcément sur une guerre (qui est marqué par le choix d'un acteur de recourir à la violence armée pour s'imposer ou défendre son intérêt).

La géographie permet d'aborder le thème 2 autour de 3 points essentiels :

- 1) La géographie politique permet d'analyser les conflits ;
- 2) « La géographie ça sert aussi à faire la guerre » (et la paix) ;
- 3) Les transitions au cœur des conflictualités permettent de mener des démarches prospectives.

### **1) La géographie politique permet d'analyser les conflits**

La différence entre la géopolitique et la géographie dans l'analyse des conflits est la manière dont on considère l'espace. Si la géopolitique considère l'espace comme enjeu (cf. point géopolitique), la géographie politique considère l'espace comme le cadre politique d'un conflit. La géographie politique s'intéresse ainsi aux relations entre les facteurs géographiques (les territoires, les frontières, les ressources, le climat, les structures comme les réseaux de communication) et les entités politiques (les acteurs). La géographie politique permet donc d'étudier et d'analyser l'action d'acteurs politiques dans l'espace à travers la notion de territoires politiques. Ces territoires sont délimités par des frontières tracées par des acteurs politiques (cf. thème 3 de Première) à savoir les territoires étatiques, infra-étatiques comme les régions ou supra-étatiques comme les fédérations ou les organisations internationales. Les frontières qui délimitent ces territoires sont avant tout des discontinuités politiques entre deux territoires politiques, par conséquent la situation importe énormément ne serait-ce que dans les relations de voisinage.

L'approche géographique permet d'expliquer comment le territoire peut être à la fois source de conflit, porteur du conflit ou transformé par ce dernier. Ainsi des antagonismes peuvent provenir du territoire, notamment de la territorialisation c'est-à-dire de l'appropriation physique ou symbolique, matérielle ou immatérielle d'une portion d'espace par un acteur (individu, groupe ou institution) afin de l'aménager et de le valoriser dans un objectif politique qui lui est propre. La question des ressources est donc au cœur de l'analyse géographique des conflits, bien que les guerres ne se fassent pas pour des ressources (ainsi il n'y a pas de guerre de l'eau et surtout les États-Unis ne sont pas intervenus au Moyen-Orient depuis 1991 pour mettre la main sur les réserves de pétrole). Les ressources peuvent jouer un rôle dans un conflit soit comme étant un facteur déstabilisant (ainsi un État récent avec d'importantes ressources fossiles a davantage de risque d'être déstabilisé et de connaître des conflits comme le Nigeria avec les abondantes ressources hydrocarbures du delta du Niger) soit comme étant un moyen de faire la guerre (par exemple le contrôle des barrages hydrauliques irakiens par Daech en amont du Tigre et de l'Euphrate permettait

de déstabiliser Bagdad et d'empêcher la progression militaire de l'armée régulière en inondant des points stratégiques). Au-delà les ressources sont également des objets de négociation entre des acteurs comme l'eau dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate. L'appropriation d'un territoire passe également par la pratique de ce dernier et un conflit peut apparaître au sujet de son usage, par exemple pour les terres de pâturages entre peuples sédentaires et nomades au Darfour ou les Peuls et Dogons au Mali. La pratique du territoire amène le géographe à réfléchir sur l'appropriation juridique (le droit à la propriété) ou symbolique du territoire par les acteurs.

Le territoire peut également être le théâtre d'un conflit c'est-à-dire un support à ce dernier à travers ses structures telles que les réseaux de communication, les infrastructures et les équipements de transports, le maillage urbain, l'urbanisation qui entrent en jeu dans le déroulement d'un conflit. Les réseaux conduisent également à la formation de territoires réticulaires tels que le territoire de l'État islamique en Syrak dont la structure en réseaux a été au cœur de la stratégie du groupe terroriste (la « stratégie de la Toyota » était fondée sur le déplacement rapide entre des nœuds stratégiques) et celle de la coalition (les frappes qui visaient d'abord les puits de pétrole ont ensuite visé les réseaux de transport pour déstabiliser la capacité de l'ennemi à s'appropriier le territoire et à l'utiliser pour mener la guerre).

Le territoire peut enfin être recomposé par un conflit que ce soit son agencement spatial (comme la nouvelle configuration confessionnelle entre chiïtes et sunnites à Bagdad à partir de 2003), son aménagement (construction d'un mur, création d'une base militaire notamment dans le cadre d'une intervention étrangère), les flux et les réseaux qui le structurent (recomposition des mobilités, destruction ou création d'équipements et d'infrastructures) et les modes d'habiter le territoire (phénomène d'évitement, création de check-point obligatoire). Cela concerne les territoires où se déroulent les conflits ainsi que ceux qui peuvent être affectés sans connaître de conflit notamment les territoires voisins qui peuvent accueillir des réfugiés ou déplacés par exemple ou qui servent de refuges à un groupe de criminels, de terroristes ou de guérilleros qui se jouent des frontières étatiques. Ces recompositions peuvent éventuellement à leur tour générer des conflits.

## **2) « La géographie ça sert aussi à faire la guerre » (et la paix)**

Il ne s'agit pas d'aborder la géopolitique mais bien l'utilisation de la géographie pour faire la guerre et la paix. Les cartes sont les outils du géographe et sont également utilisées par les acteurs politiques et militaires dans le cadre des conflits pour préparer la guerre, mener une opération ou connaître le territoire afin d'envisager un plan de paix. Les cartes sont également des productions politiques au cœur des conflits puisque la carte est porteuse de sens et d'enjeux pour celui qui la produit. L'enseignant pourra ainsi se référer à la séquence « Des cartes pour comprendre le monde » de l'ancien programme de Terminale. Production intellectuelle, la carte est en effet un moyen d'habiter le territoire, de se l'approprier en y posant des noms quitte à ce que cela génère des conflits comme pour la mer de Chine ou du Japon. La cartographie a donc une dimension politique majeure car celui qui contrôle la carte contrôle le territoire et possède alors l'avantage de pouvoir y déployer sa vision politique, déniait aux autres acteurs toute possibilité d'action sur celui-ci.

## **3) Les transitions au cœur des conflictualités permettent de mener des démarches prospectives**

La géographie analyse les recompositions spatiales liées aux dynamiques sociétales telles que l'urbanisation, le développement, le changement global et la transition démographique. Ces processus doivent être mobilisés lorsque l'on étudie un conflit car ils peuvent accroître le risque de guerre ou au contraire en réduire la probabilité. Tenir compte de ces processus permet également d'entrer dans une démarche prospective pour prévenir les conflits de demain ou envisager des modes de régulation aux conflits en cours (cf. point suivant).

Ainsi les facteurs démographiques jouent un rôle sensible dans les conflits puisqu'un territoire qui connaît une transition démographique a un risque accru de voir un conflit se déclencher entre 15 et 30 ans après en raison d'une population masculine jeune et désœuvrée par la montée du chômage et le développement du secteur informel. Les projections démographiques permettent ainsi d'envisager une diminution des conflits d'ici 2050 avec l'achèvement de la transition démographique mondiale et de localiser les prochaines guerres civiles majeures en Afrique, au Moyen-Orient et Asie centrale principalement.

Cette croissance démographique, associée à l'urbanisation du monde, a également un impact sur les conflits, favorisant le développement des guerres en zone urbaine, augmentant de fait l'importance des victimes civiles et nécessitant de repenser la façon de faire la guerre pour les États qui doivent recourir aux armes non-létales pour protéger les civils par exemple dans le cadre des conflits de basse intensité.

Quant au changement global, l'idée que le réchauffement climatique en cours augmenterait le nombre de conflits est erronée d'abord parce que ce sont des périodes où les sociétés vivent dans une relative opulence (absence de famine si ce n'est celles qui sont provoquées par l'homme) ensuite parce que les dimensions d'une « guerre climatique » sont avant tout politiques. Ainsi le conflit entre l'Inde et le Bangladesh concernant les migrants illégaux qui entrent en Inde n'est pas lié à la montée des eaux du delta du Gange mais plutôt à la gestion unilatérale de l'eau par l'Inde et la Chine (vallée du Brahmapoutre) qui ont développé des programmes de retenue d'eau en amont de la frontière pour répondre à leurs besoins et pour maintenir une pression sur le pays d'aval via la « politique du robinet, » provoquant inondation, sécheresse et salinisation des sols au Bangladesh. Le conflit s'inscrit d'abord dans une rivalité politique dans lequel le facteur climatique, s'il est bien présent, ne représente qu'un élément récent et aggravant.

D'autres transitions (énergétique, alimentaire, économique...) peuvent également être des dimensions d'un conflit mais dans tous les cas la dimension politique prime sur celle de la transition car c'est bien le choix des acteurs et leurs antagonismes réciproques qui sont à l'origine de celui-ci.

La géographie ne permet donc pas d'envisager les conflictualités futures puisque les acteurs et leurs volontés politiques sont imprévisibles. Mais la géographie, parce qu'elle s'intéresse aux rapports des sociétés à l'espace, permet d'entrer dans une démarche prospective. Ainsi l'intérêt porté par des acteurs à l'espace extra-atmosphérique et au cyberspace permet de les considérer comme de nouveaux espaces de bataille (on parle d'ailleurs de cyberattaque et de cyberdéfense) mais ce ne sont pas des facteurs de conflit, ce sont des espaces non-belligères, du moins actuellement. Ainsi il n'y a pas de cyberguerre et l'espace demeure un théâtre de compétition et non d'affrontements. Ces deux nouveaux espaces sont par conséquent à intégrer dans notre analyse des conflits comme des enjeux qui bouleversent plutôt les conflictualités existantes (guerre technologique, renseignement par satellite) et non comme en créant de nouvelles.



## Géopolitique

### *Programme :*

*La géopolitique envisage les rivalités et enjeux de pouvoir entre des territoires considérés dans leur profondeur historique, ainsi que les représentations qui les accompagnent.*

L'analyse d'un conflit par la géographie politique n'est pas une finalité, elle est une étape préliminaire à l'analyse géopolitique du conflit. La géopolitique s'intéresse à l'espace en tant qu'enjeu pour les acteurs et ce sont les antagonismes entre ces enjeux qui donnent naissance aux rivalités de pouvoirs sur un territoire donc à un conflit. Institutionnalisée au XIXe siècle, la géopolitique a été longtemps pensée comme une discipline au service de la guerre au point d'être longtemps rejetée après la Seconde Guerre mondiale. Son retour à partir des années 1970 (Yves Lacoste) modifie le regard porté sur la discipline qui ne sert plus « à faire la guerre » mais à analyser les guerres puis, plus tardivement, la paix. La géopolitique contemporaine s'intéresse donc aux sociétés qui vivent sur un territoire et aux pouvoirs intra et extraterritoriaux (puissances étrangères, réseaux transnationaux) qui agissent sur ce territoire par leurs pratiques et leurs représentations (et même si une représentation s'avère fautive elle influence le comportement des acteurs sur le territoire). Analyser les conflits nécessite de définir le système d'acteurs en jeu, de l'étudier à différentes échelles (du local au global) et de s'intéresser aux enjeux et aux représentations des acteurs car c'est ce système de valeurs qui les fait rentrer dans un rapport de force à un moment donné.

L'analyse géopolitique peut se faire autour de 3 points :

- 1) La géopolitique s'intéresse aux enjeux des conflits et aux représentations et pratiques des acteurs ;
- 2) Entre guerre et paix : le postconflit dans la géopolitique mondiale ;
- 3) Vers une paix « un peu moins impossible » et une guerre « un peu moins improbable » (Pierre Hassner).

### **1) La géopolitique s'intéresse aux enjeux des conflits**

La place du territoire dans les rivalités de pouvoir est double. Le premier enjeu d'un conflit peut être le contrôle du pouvoir, débouchant sur des luttes entre au moins deux acteurs dont celui en place sur un territoire. Les guerres civiles, les guerres de régime et les guerres d'indépendance en sont l'expression majeure. Cette rivalité de contrôle du pouvoir peut être le fait de divisions internes à un État ou elle peut être portée par un État étranger qui souhaite un changement dans le contrôle du pouvoir dans un pays. Les dimensions politiques priment mais peuvent s'agglutiner d'autres facteurs idéologiques, religieux ou identitaires. L'autre enjeu majeur d'un conflit peut être le contrôle du territoire soit pour se protéger, soit pour manifester sa puissance, soit pour contrôler des ressources (on parle alors de conflit d'usage) soit pour l'accès à des points stratégiques (détroits, mers) soit pour mettre en œuvre un projet nationaliste (former un nouvel État-nation). Le contrôle du territoire revêt également une dimension affective car la récupération d'un « territoire perdu » peut être un facteur d'union nationale. Les représentations des acteurs sont au cœur des conflits car ce sont les idées voire les idéologies des individus et des groupes qui motivent leurs projets. Toutes les représentations ne sont pas forcément liées au conflit, il s'agit de prendre en compte celles qui entrent dans les enjeux et la stratégie mise en place. Les principales représentations relèvent des valeurs liées à l'identité (religieuse, ethnique, clanique, tribale, nationale), de la valeur symbolique de certains lieux, des différences culturelles, des disparités socio-économiques (avec des discours anti-migrants par exemple), des contentieux mémoriaux, du sentiment d'oppression, de la volonté d'exercer sa puissance ou d'espérances prophétiques. Ces représentations sont matérielles ou immatérielles,

individuelles ou collectives, conscientes ou inconscientes, des idées avec une part de vérité ou totalement fausses, mais elles comptent dans les causes et les moyens de faire la guerre et la paix.

La période post-1945 est marquée par l'émergence d'un troisième et nouvel enjeu dans les rivalités de pouvoir, en lien avec la mise en place du système onusien : l'émergence des enjeux humanitaires soit pour s'interposer, imposer et maintenir la paix soit pour protéger des populations en danger.

## **2) Entre guerre et paix : le postconflit dans la géopolitique mondiale**

Le monde contemporain est marqué par le développement des guerres infra-étatiques. Il s'agit alors de stabiliser la situation et de maîtriser les affrontements pour ensuite pouvoir entrer dans un temps particulier entre la guerre et la paix pendant lequel les hostilités se poursuivent. Alors que les guerres interétatiques s'achèvent par un traité de paix, ce n'est pas le cas des guerres infra-étatiques puisqu'il ne s'agit pas d'un affrontement entre armées officielles, les rivalités de pouvoir perdurent et les causes du conflit n'ont pas disparu. Les acteurs entrent alors dans une phase singulière, entre l'état de guerre et l'état de paix : le postconflit, marqué par la poursuite du conflit sous d'autres formes puisque les violences sont désormais strictement contenues. Entrer dans une situation de postconflit c'est accepter que la paix soit peu probable, l'enjeu est alors d'empêcher la reprise des violences armées et qu'un acteur neutre soit le garant du respect de la situation. La quasi-totalité des missions de l'ONU s'inscrivent dans cette dimension postconflituelle (state-building, maintien de la paix), inscrivant son action dans une longue durée puisque les rivalités perdurent. Pour autant la situation de postconflit n'est pas sans conséquence car il y a des enjeux politiques qui s'expriment (par exemple dans le choix de mandater un État pour intervenir) et la situation de postconflit peut également être recherchée par certains acteurs qui y voient l'opportunité de trouver des ressources comme l'aide humanitaire ou de pouvoir enliser un conflit dans le temps. Au-delà, l'installation dans le temps d'un postconflit peut induire de nouvelles conflictualités sans pour autant avoir résolu les anciennes.

## **3) Vers une paix « un peu moins impossible » et une guerre « un peu moins improbable » (Pierre Hassner)**

De nombreux analystes ont vainement cherché à prédire les conflits de demain. Les travaux au début des années 1990 prévoyaient, soit une nouvelle période de montée en puissance des conflits après la fin de la guerre froide, soit l'émergence d'un monde pacifique du fait de la disparition de l'URSS et de l'hyperpuissance des États-Unis. Ces deux pronostics se sont révélés faux et il est impossible de prévoir la guerre et la paix de demain. Il est cependant possible d'identifier des circonstances se prêtant particulièrement au conflit sans pourtant en prévoir le caractère inévitable, ni l'ampleur ou le déroulement. Plusieurs facteurs seraient ainsi propices : la déliquescence de l'autorité des États, la fragilité de la situation économique, des facteurs démographiques (cf. partie géographie), les tensions identitaires. Cela nous amènerait à penser que l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale resteraient les espaces privilégiés des conflits à venir, pourtant les événements récents rappellent que l'ensemble du monde reste belligère (la crise ukrainienne a ainsi rappelé la fragilité de la paix en Europe). Quant aux motivations des conflits, les guerres de civilisation prédites par Samuel Huntington n'auront pas lieu (bien que cela soit souvent mobilisé dans les discours justifiant la guerre contre les terrorismes). De même, il est vain d'envisager des conflits uniquement pour les ressources ou liés au seul facteur climatique, les conflits restent avant tout des affaires politiques (les projets portés par des acteurs) qui peuvent être associés à d'autres facteurs secondaires comme les ressources, l'idéologie ou le climat. L'émergence d'acteurs non-étatiques crée également de nouvelles menaces et de nouvelles rivalités, même dans la recherche de la paix (les ONG face aux États et à l'ONU). La diminution des conflits et la défense de la paix semblent se poursuivre mais cela ne signifie aucunement qu'une fin de la guerre soit à l'horizon (en témoignent les craintes exprimées par le chef d'état-major français Thierry Burkhardde en juin 2020).

## En Science politique

### *Programme :*

*La science politique étudie les phénomènes dans leur spécificité politique. Elle est ici abordée à partir de ses principaux domaines : l'étude des relations internationales, des concepts, des régimes et des acteurs politiques (dont les organisations internationales).*

La guerre résulte toujours de la décision prise par des acteurs politiques de recourir à l'emploi de la force. La coercition est donc au cœur de la réflexion. La science politique considère que la guerre est un conflit armé et violent qui ne peut pas se résumer à son seul aspect militaire car l'aspect juridique est primordial. Le droit est une composante essentielle permettant de distinguer les guerres classiques (guerres interétatiques avec batailles terrestres, navales et aériennes) des guerres non-conventionnelles (terrorisme, cyberattaque, guérilla, NRBC). La science politique a investi le champ d'étude de la guerre avec l'émergence de disciplines propres : la polémologie et l'irénologie. Les sciences sociales mènent également une réflexion sur les causes des guerres avec des approches sociologique, éthologique et anthropologique qui mettent en avant des facteurs relevant de la nature humaine (Rousseau, Kant), des mécanismes identitaires (les dynamiques de groupe, la construction de solidarités collectives par la guerre ou la construction de l'identité personnelle) ou démographiques (cf. point géographie). Il ne s'agit pas dans le cadre du cours de Spécialité de développer l'ensemble de ces approches mais de borner l'analyse du thème 2 à la science politique c'est-à-dire proposer une analyse politique de la guerre et de la paix autour de 4 points essentiels :

- 1) Les dimensions politiques des facteurs de la guerre ;
- 2) Les dimensions politiques de la paix ;
- 3) La question de l'éthique et du droit dans la guerre et la paix ;
- 4) La guerre et la paix dans le système international.

### **1) Les dimensions politiques des facteurs de la guerre ;**

L'État est au cœur de la réflexion et son étude permet de distinguer plusieurs facteurs politiques favorisant l'émergence de guerres.

-Premièrement les facteurs relevant de la nature de l'État. Le *Global Peace Index* montre que les petites démocraties dites « pacifistes » (Norvège, Suède, Finlande, Islande...) sont peu belliqueuses et violentes alors que les États autoritaires sont davantage agressifs car ils n'ont pas besoin de convaincre l'opinion de la justesse de la guerre, il n'y a pas d'exercice de contre-pouvoir dans la prise de décision et le conflit peut être le moyen de légitimer le contrôle de la population. Les démocraties connaissent toutefois la guerre, notamment les démocraties récentes ou les régimes en cours de démocratisation qui sont des États fragiles, les grandes puissances démocratiques en raison de leur rayonnement international, les États démocratiques en voie de développement où la transition démographique (proportion forte de la population jeune masculine) et la pauvreté sont des facteurs favorisant les guerres civiles.

-Deuxièmement les facteurs relevant des relations entre les États. Si les démocraties ne se font pas la guerre entre elles, les explications de cette « paix démocratique » font débat entre l'école structurelle qui voit dans les institutions démocratiques des freins à la guerre et l'école normative pour laquelle les sociétés démocratiques ont développé des normes de comportement collectif pacifique. Un autre débat concerne les liens entre guerre et commerce international. Le développement du commerce réduirait ainsi le risque de conflit entre les États car le commerce diminuerait la nécessité de la prédation, il rendrait le coût d'une guerre insupportable, il facilite les négociations sans recourir à la force armée et il introduit des intérêts privés qui freineraient les volontés

guerrières de certains dirigeants. Pour autant le commerce ne rend pas illusoire le recours à la guerre, en témoignent les guerres mondiales malgré la première mondialisation en Europe. L'interdépendance économique croissante des États rend alors le recours à la guerre plus difficile mais pas impossible.

-Troisièmement les facteurs relevant de la nature du système international. Il existe un débat qui oppose trois visions : pour des analystes le système unipolaire est le plus stable puisque la puissance hégémonique a intérêt à maintenir la paix quitte à devoir mener des guerres, pour d'autres, le système bipolaire minimiserait les incertitudes, enfin certains estiment que le système multipolaire rend les États prudents en raison du jeu à acteurs multiples.

-Finalement les facteurs relevant de l'idéologie. Les idéologies économiques sont rarement les déclencheurs de guerres interétatiques mais les enjeux économiques peuvent être un élément non-négligeable dans les conflits (les enjeux des gazoducs pour la Russie au point d'expliquer ses engagements en Ukraine, Géorgie ou Syrie). De même les idéologies religieuses sont anciennes (croisades, guerres de religion) mais les conflits modernes sont davantage des conflits qui instrumentalisent la dimension religieuse au nom d'enjeux avant tout politiques. Ainsi les mouvements terroristes djihadistes se nourrissent des rivalités communautaires existantes. Ce sont donc les idéologies politiques qui dominent les conflictualités modernes.

## **2) Les dimensions politiques de la paix ;**

La paix peut être considérée soit comme un phénomène anormal et temporaire (un état entre deux guerres) soit comme l'état naturel (dans ce cas la guerre serait un phénomène ponctuel et anormal en vue d'avoir la paix). Longtemps les temps de paix et de guerre ont été séparés, comme si la paix laissait place à la guerre et inversement. La réalité est plus complexe. Le retour à l'état de paix peut être le fait d'une victoire sur l'ennemi, d'un compromis en raison de diverses situations (épuisement, équilibre des forces) voire d'un statu quo, soit d'une intervention extérieure décisive d'un autre acteur (un État, une organisation internationale). Quoiqu'il en soit faire la paix passe nécessairement par un règlement politique du conflit directement entre les belligérants qui établissent un nouveau rapport de pouvoir entre eux (indépendance, annexion, tutelle) soit avec une médiation extérieure. La paix comme acte politique ne relève donc plus uniquement d'acteurs étatiques ou interétatiques car le rôle de plus en plus important des ONG permet de parler d'un phénomène de « privatisation de la paix ».

Faire la paix suppose de s'interroger sur la façon dont on parvient à la paix dès le temps de guerre : les cessez-le-feu, les trêves et les armistices sont des temps d'arrêt de la violence limités dans le temps et qui peuvent déboucher soit sur une reprise des hostilités soit sur un traité de paix dont la négociation et la signature sont perçues comme des actes politiques permettant d'établir l'état de paix. Cependant le traité ne suffit pas et la paix nécessite parfois d'être accompagnée par des opérations de maintien de la paix (*peace-keeping*) ou des opérations de stabilisation et de consolidation de la paix (*peace-building*).

L'état de paix doit enfin être conservé par une politique de prévention de la guerre menée par les États. Pour l'école réaliste c'est le rapport de force dans les relations internationales qui permet de préserver la paix (la dissuasion, les traités d'alliances, le jeu diplomatique et les politiques d'armement). Pour les écoles idéaliste et constructiviste, la paix est préservée par la mise en place de mécanismes de sécurité collective soit de réassurance (comme les organisations militaires qui permettent de manœuvrer ensemble et réduire les méfiances) soit de prévention et d'arbitrage (comme l'ONU, la Cour internationale de justice...).

## **3) La question de l'éthique et du droit dans la guerre et la paix ;**

La « guerre juste » serait un juste milieu entre la violence guerrière (considérée comme faisant partie intégrante de la nature humaine) et la non-violence qui serait une utopie. Elle est considérée comme une violence nécessaire, légitime et confinée à certains cas spécifiques donc soumise à un encadrement très strict, posant ainsi la question de l'éthique et du droit. L'idée de réguler le recours à la force remonte aux auteurs romains comme Cicéron qui estimaient que la

guerre ne devait se faire que par nécessité, définissant ainsi des contraintes pour les États qui entrent en guerre à la fois dans les conditions qui les poussent à faire la guerre (le *jus ad bellum*, droit de la guerre) et dans la manière de la faire (le *jus in bello*, droit dans la guerre). Les premiers penseurs chrétiens dont saint Augustin ont précisé et christianisé cette conceptualisation éthique du recours à la violence dans la notion de « guerre juste ». Pour la première fois une institution internationale, l'Église catholique, reconnaît la guerre comme un mal nécessaire et conditionne l'emploi de la force à une juste cause (une guerre défensive qui doit punir une injustice) et que cet emploi de la force s'effectue avec retenue (ne pas faire de mal). En pleine guerre des seigneurs, Thomas d'Aquin défend le critère de la légitimité de l'autorité politique pour mener une « guerre juste » et le principe de la guerre comme dernier recours. A la Renaissance la « guerre juste » reprend les critères du *jus ad bellum* (une juste cause ; la guerre comme ultime recours ; une autorité légitime doit préalablement déclarer la guerre) et précise davantage le *jus in bello* autour de trois principes : la discrimination (faire la guerre en distinguant les combattants et les non-combattants tout en acceptant l'idée de dommages collatéraux à une époque où les progrès de l'artillerie poussent à accepter cette réalité de la guerre), la proportionnalité (des moyens militaires déployés pour faire la guerre doivent être proportionnés aux fins poursuivies) et l'absolue nécessité des actes de guerre commis (il ne doit pas y avoir de violences superflues en tant de guerre). Puis Hugo Grotius sécularise la « guerre juste » en la transposant du droit canonique au droit naturel et international. Cette vision fondée sur le droit (et non plus l'éthique) a prévalu dans les premières mises en place d'un système international à partir des traités de Westphalie. Grotius considère que la guerre n'est qu'un des moyens de régler un contentieux entre des États pour aboutir à la paix. Dès lors, suivant sa pensée, s'il existe un droit de la guerre il existerait un droit de la paix au cœur du système westphalien. Grotius inspire également les conférences de La Haye à partir de 1889 qui marquent la naissance du droit international encadrant le *jus ad bellum* (recours systématique à l'ultimatum puis à la déclaration de guerre) et le *jus in bello* (règles de combats, interdiction des bombardements aériens et de l'emploi des gaz de combat). Le droit de La Haye protège essentiellement les victimes des conflits interétatiques mais les guerres de masse et notamment la Seconde Guerre mondiale ont conduit à une évolution du droit international pour inclure également la protection des victimes des conflits infra-étatiques dans le droit de Genève en 1949 (sur le sort des blessés et des prisonniers de guerre ainsi que sur la protection des civils en temps de guerre). La Seconde Guerre mondiale a également conduit à penser un droit pénal international pour condamner les exactions commises en temps de guerre (crime de guerre, crime contre l'humanité) et à encourager la maîtrise des armements à travers les traités (limitation, non-prolifération, interdiction des armes NRBC). Les atrocités commises à l'encontre des civils (génocides, bombardements, recours à l'arme atomique) ont conduit à un retour de l'éthique de la guerre à partir des années 1950. Dans *Just an Unjust War* (1977) Michel Walzer en 1977 repense le *jus ad bellum* : un Etat peut déclencher une guerre si c'est le seul moyen de prévenir un risque inacceptable pour son intégralité territoriale ou son indépendance politique, pour aider des mouvements sécessionnistes qui ont prouvé leur caractère représentatif, pour délivrer des peuples de massacres en cours. En ce qui concerne les règles du *jus in bello* Walzer valide l'ensemble des principes précédemment établis mais ajoute une clause d'« extrême urgence » (*supreme emergency*) c'est-à-dire qu'il reconnaît le droit d'un Etat à outrepasser ces règles uniquement pour faire face à une catastrophe imminente menaçant son existence même. Cette nouvelle conception de la « guerre juste », à la fois éthique et judiciaire, a été mise à mal par les attentats du 11 septembre 2001 car trois réalités nouvelles se sont imposées dans les nouvelles conflictualités : les terrorismes transnationaux, l'interventionnisme militaire américain contre des États pour lutter contre des structures non-étatiques transnationales et la diversification technologique de l'armement qui relance la question de la proportionnalité. La montée en puissance des terrorismes a mis à mal la conception de la guerre juste qui s'appliquait jusqu'alors aux guerres conventionnelles et essentiellement interétatiques. De nombreux théoriciens américains ont alors redéfini dans *What we are fighting for* (2002) la guerre juste comme étant celle menée contre un ennemi injuste et ont redéfini le *jus ad bellum* (si l'agresseur est Al-Qaïda, il est possible de déclarer la guerre contre un Etat pour lutter contre le réseau transnational). Ce débat sur la (re)définition de la guerre juste a culminé en 2003 avec l'intervention américaine en Irak. Si le concept de

« guerre juste » n'est pas tranché aujourd'hui, il convient de souligner son hypermobilisation dans les conflits. On assiste également depuis 2002 à une montée en puissance des réflexions sur *le jus post bellum* (Nehal Bhuta ; Walzer ; Stahn), un droit après la guerre qui étudie les finalités du passage de l'état de guerre à l'état de paix pour observer si l'intervention militaire a bien permis de traiter les causes du déclenchement de la guerre, dans ce cas la guerre aura été juste.

#### **4) La guerre et la paix dans le système international**

Il s'agit d'étudier les relations internationales et les organisations internationales qui fondent le système international (pour la mise en place et l'évolution du système international depuis les traités de Westphalie, voir le point développé en annexe). La notion de système international repose sur l'idée que la scène internationale serait structurée par des relations entre plusieurs acteurs politiques issus de systèmes politiques différents. En reprenant la définition aronienne du système international considéré comme un « ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale », il s'agit d'analyser les relations politiques dans un système marqué par la compétition, les rapports de forces, la diplomatie et la guerre. Le système international est un facteur majeur dans le comportement d'un acteur qui doit en tenir compte pour établir sa politique et décider entre autres de faire la guerre ou la paix.

Ce système international est hiérarchisé (système uni, bi ou multipolaire) et il est amené à évoluer (systémolyse, résilience, recomposition). Cependant cette conception étatiste, publique et institutionnalisée du système international est remise en question en raison de la complexification des relations internationales marquées par l'émergence de nouveaux acteurs non-étatiques comme les organisations terroristes internationales, les ONG ou les FTN (le Danemark a ainsi nommé un ambassadeur auprès des GAFAs), faisant émerger un « nouveau système international » (Georges-Henri Soutou).

Si notre système international paraît se dégrader depuis la fin de la guerre froide c'est que le système se recompose rapidement. Il est passé du bi à l'uni puis au multipolaire en moins d'un quart de siècle. Par ailleurs les nouveaux acteurs privés du système international contribuent à la mondialisation des enjeux internationaux favorisée par le développement des communications. C'est donc la place et le rôle des organisations internationales interétatiques, héritages westphaliens, qu'il convient d'interroger dans notre système contemporain et notamment l'ONU. Le système onusien mis en place en 1945 vise à garantir la paix bien que la Charte des Nations unies prévoit de recourir à la force armée limitée en cas de légitime défense et d'interventions mandatées. La Charte des Nations unies s'inscrit dans la vision de Grotius de la « guerre juste » comme relevant du droit positif (nécessité de l'emploi de la force et à la proportionnalité des moyens employés) mais toujours dans la vision de Grotius, le système onusien de 1945 a d'abord reposé sur la non-ingérence et sur la reconnaissance de la souveraineté des États comme héritage westphalien. Le système onusien a depuis évolué, notamment après 1991 en intégrant le « droit d'ingérence » pour des raisons humanitaires et depuis 2001 avec la « responsabilité de protéger » les populations civiles dès lors qu'un gouvernement est responsable de nettoyage ethnique, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'acte de génocide à l'encontre de ses propres citoyens sur son propre sol.